

Ensemble, pour un acte citoyen de dépollution linguistique !

Voir la vidéo : <http://rutube.ru/video/26d0a5c32d588558218463f23e6c3855/>

Comme nous pouvons tous le constater, hélas, le paysage francophone de la France est de plus en plus pollué par des inscriptions en anglais.

« Il y a aujourd'hui sur les murs de Paris, plus de mots anglais qu'il n'y avait de mots allemands sous l'occupation nazie », a dit le philosophe, l'Académicien et le professeur d'université, Michel Serres.

Face à ce désastre linguistique, ce monsieur propose de faire la grève de l'anglais, et pour cela, il propose à chacun d'éviter de faire ses achats dans les magasins dont l'enseigne est en anglais, d'éviter d'acheter des produits français qui ont une dénomination anglaise, d'éviter d'aller voir des films dont les titres anglais n'ont pas été traduits en français, d'éviter d'aller applaudir des chanteurs français qui chantent en anglais, etc. Mais, en plus de cela, face à la publicité en anglais qui nous assaille chaque jour davantage, au point de donner l'impression que notre pays est devenu une colonie anglo-américaine, il devient urgent désormais de passer à l'action sur l'espace public afin d'y rétablir l'autorité et la prédominance de notre langue.

Pour cela, nous vous proposons de devenir un « Résistant-Colleur », un Résistant qui irait coller des affiches sur toute publicité en anglais, pour dénoncer l'anglicisation à laquelle nous sommes bombardés quotidiennement.



« PUBLICITÉ EN ANGLAIS,
RÉACTION EN FRANÇAIS »,
pourrait être la devise de cette opération.

Armez-vous d'un seau, d'un balai, de colle, de contre-affiches et c'est parti pour être un Résistant-Colleur !

Et qu'on se le dise : face au viol régulier, organisé et caractérisé de notre langue par les tenants du tout-anglais, et face aux pouvoirs publics et aux politiciens qui ferment les yeux devant ce crime, il est bon de se dire, et de dire autour de nous, que combattre l'anglomanie ambiante est tout à fait normal, car c'est faire acte de légitime défense, un acte reconnu, qui plus est, comme légal au vu de l'article 35 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1793 qui dit : « *Quand le gouvernement viole les droits du peuple*, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs* ».

* la langue française est la langue de la République, selon la Constitution française.

Devenez un Résistant-Colleur, prenez contact avec l'A.FR.AV,
une association de résistance culturelle et linguistique :

son courriel : afrav@aliceadsl.fr ;

son site sur la Toile : <http://www.francophonie-avenir.com/> ;

sa page sur Face-de-Bouc : <https://www.facebook.com/Association.FRancophonie.AVenir> ;

ses vidéos sur YouTube : <https://www.youtube.com/user/Fraterniphonie>.



Les affiches à coller seront données gratuitement aux Résistants-Colleurs !

Merci de ne pas jeter ce tract sur la voie publique